EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Collectivité: COMMUNE DE LABASTIDE-MARNHAC..

	AR Prefecture					
Date		Decisions N°:	Wen	ores : En Exercice : 15	Présents : 11	Votants: //

Le 3 avril 2025 le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué(e), s'est réuni(e), sous la présidence de Daniel JARRY

Etaient présents: Dancel JARRY-Sylva BAQUE-Jean Marc LAVINCE Preme MASSABRAU Fabrice CLARY-Marc CALMON LAGARRIGUE-JOSIANE MIOBERTOLO-JULIEN GOMEZ. Jean Jacques Bousquet-Benoît JURASCHEK-Sylvie Louis.

Etaient excusés: Ouvrer TACIRAND-EVELYNE DESCHAMPS-EVELYNE CRABOL-LILIANE RESSEGUIER

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaitre:

Reports:

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 170 379.69 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 613 512.58 €

Soldes d'exécution:

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : - 215 392.89 € Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 142 100.33 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 201 000 € En recettes pour un montant de : 201 000 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 385 772.58 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068:

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 385 772 58 €

Ligne 002:

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 369 840.33 €

Extrait certifié conforme,

Fait à LABASTIDE-MARNHAC, le 03/04/2025